

SAISINE

« LE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS »

AVIS

présenté par

Hervé BONNAVAUD

Président de la Commission « Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

Après avoir été saisi sur le document de consultation du Plan régional de développement des formations en novembre 2003, puis avoir participé aux réunions de concertation organisées autour de quatre thèmes :

- « emploi et évolution professionnelle et personnelle : une adéquation entre besoin et réponse »,
- « la formation, facteur de développement »,
- « construire la cohésion entre les différentes voies de formation professionnelle »,
- « dispositif régional en matière d'accueil, d'information, et d'orientation : passer de l'idée au projet, et à l'action »,

Le Conseil économique et social de Bourgogne (CESR) est aujourd'hui formellement et légalement saisi par le Conseil régional pour émettre un avis sur le projet de plan régional de développement des formations (PRDF). Ce plan, éventuellement amendé suite aux différentes consultations en cours, doit être proposé au vote de la Région le 29 octobre prochain.

Dans ce cadre, le projet de PRDF a fait l'objet d'une présentation, le 8 juillet 2004, devant le CCREFP (Comité de coordination régional emploi-formation professionnelle).

De cette présentation et des discussions internes à la commission, ressortent les éléments suivants.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

En préalable et avant de se prononcer sur le fond du document, le CESR exprime sa satisfaction quant au choix du Conseil régional d'avoir établi le projet du PRDF à partir des recommandations émises lors des réunions régionales de consultation.

En effet, ce choix méthodologique démontre la confiance accordée à l'ensemble des intervenants du domaine de la formation professionnelle en Bourgogne, qu'il s'est agi de mieux identifier, écouter et fédérer autour de priorités partagées.

Le CESR est en outre sensible à la qualité du document, clair, ordonné et apprécie particulièrement l'effort fourni pour rendre le contenu intelligible et adaptable, dans un contexte incertain et complexe pour les régions.

Le CESR considère en d'autres termes que le PRDF est un bon document d'orientations générales, impulsant une meilleure coordination entre les acteurs et les dispositifs. Il attend néanmoins qu'il soit suivi d'un plan de programmation, composé d'actions, de choix concrets et de repères financiers.

Ces remarques préalables émises, les propositions du CESR s'organisent logiquement selon les quatre grandes parties du document qui nous est proposé.

I. Etat des lieux, contexte et dynamique régionale

Le CESR approuve le constat selon lequel pour la plupart des jeunes, le concept d'emploi a remplacé la culture du travail. D'ailleurs, rares sont les élèves scolarisés qui connaissent la profession de leurs parents, et nombreux sont ceux dont les familles sont en rupture avec le monde du travail. En ce sens, il s'agit davantage d'une conséquence sociale de la conjoncture économique que d'une désaffection volontaire de la jeune génération.

C'est pourquoi le CESR considère que le PRDF doit, pour être efficient, s'intégrer dans un projet global de société, tendant vers le plein emploi et des conditions de travail décentes. Il est nécessaire d'encourager la formation professionnelle, à condition qu'une véritable politique de l'emploi soit menée, garantissant la protection sociale et de bonnes conditions de travail.

Le CESR souhaite également insister sur la nécessité que le système de l'Education nationale soit pris en compte dans le PRDF. La formation initiale, l'orientation demeurent les bases d'une bonne insertion professionnelle et la validation des acquis de l'expérience (VAE)¹, sujet auquel le CESR a consacré un avis, est une opportunité de faire reconnaître des compétences acquises par l'expérience.

Le CESR approuve le PRDF dans son action n° 11, qui prévoit « l'introduction de l'éducation à l'orientation », et serait favorable à ce que l'Education nationale ouvre, à l'instar de ce qui se fait au Canada, des cours « d'orientation », évalués au même titre que d'autres matières, pendant lesquels les élèves apprennent à connaître les métiers.

En d'autres termes, le PRDF doit permettre une meilleure articulation entre le dispositif national de l'Education et les dispositifs régionaux de la formation professionnelle.

Le PRDF évoque à plusieurs reprises la situation des jeunes sortis sans bagage du système scolaire, sans pour autant prévoir d'action concrète pour accompagner ce public prioritaire vers la formation professionnelle. Le CESR considère qu'il est nécessaire de concentrer les efforts vers l'accompagnement et le suivi de ces jeunes, dans la transition difficile entre l'école et le monde du travail. Cette remarque peut être étendue aux diplômés du supérieur, en Bourgogne, et notamment de l'Université qui ont peu de débouchés, s'ils n'ont pas bénéficié d'une formation professionnelle ou d'un accès à la fonction publique.

Les parents ayant interrompu leur vie professionnelle pour prendre en charge leurs familles, et notamment les femmes, sont particulièrement fragilisés, occupant la majorité des emplois précaires et des temps partiels, il s'agit donc d'un public à privilégier pour la formation professionnelle.

Enfin, le CESR déplore que seulement 2 000 parcours pour l'emploi et 2 000 emplois tremplins soient proposés, alors que la région compte 55 780 demandeurs d'emploi.

II. Les enjeux de la politique de formation professionnelle dans la région

Bien conscient que la conjoncture économique détermine les débouchés professionnels des trois pans de la formation (formation initiale de l'Education nationale, formation pour les jeunes dépourvus de qualification, formation professionnelle des demandeurs d'emploi ou des salariés dans les entreprises), le CESR approuve les enjeux énoncés et le caractère progressif et adaptable du projet de PRDF.

¹ Avis « La validation des acquis de l'expérience », présenté par Marie-Christine LACROIX, au nom de la commission n° 5 « Education, Formation, Recherche et Insertion Professionnelle » le 25 juin 2002.

Toutefois, il perçoit une limite dans la connaissance des besoins des entreprises, et notamment pour les PME et TPE, nombreuses en Bourgogne. La difficulté de prévoir l'avenir pour ces dernières à court et moyen terme rend aléatoire toute projection en terme de formation professionnelle.

Raisonnement sur les attentes des entreprises est insuffisant, le CESR propose de répondre également aux aspirations des individus, des territoires et, en général, de la société.

Il semble par exemple que le vieillissement régional soit à terme créateur d'emplois de services, il s'agit ici de besoins de la société prévisibles et auxquels des formations peuvent répondre. Identifier les secteurs économiques auxquels donner la priorité, pour un bassin d'emploi donné, dans le sens d'un projet politique et social, peut en effet contribuer à conforter ou encourager des activités.

III. Les orientations stratégiques

Axe n° 1 : l'organisation de la connaissance

Concernant les actions, le CESR approuve que le PRDF instaure des observatoires de la demande, des branches, des mutations économiques, des trajectoires. Il craint seulement que ces instances n'alourdissent les dispositifs déjà nombreux de la formation professionnelle et ralentissent la réactivité potentielle qu'ils pourraient impulser vis-à-vis de la demande ou de l'offre.

Le CESR s'interroge également sur les moyens qui seront déployés pour adapter les constatations émises. Il considère que les observations, consultations sont véritablement efficaces dès lors qu'elles sont doublées d'une volonté politique qui guide le tout. En ce sens, l'offre de formation peut s'adapter à la demande mais inversement, des efforts de sensibilisation et de valorisation des métiers, par une collaboration active avec les professionnels dans le réseau de l'AIO, peuvent véritablement influencer sur les demandes de formation et nourrir une offre adaptée aux besoins du territoire.

Axe n° 2 : les besoins des branches et des territoires

Le CESR approuve l'intention de compléter les secteurs couverts par les COT et approuve les cinq corps de métiers cités, porteurs d'avenir dans la région :

- les métiers du tertiaire des services,
- les métiers de la fonction publique territoriale,
- les métiers du sport et de l'animation,
- les métiers d'art,
- les métiers du social.

Il est en effet important de renforcer le lien formation-emploi de ces domaines qui attirent de plus en plus de jeunes.

Le CESR souhaite que le PRDF encadre véritablement ces nouveaux COT et qu'ils aboutissent afin que ces secteurs bénéficient eux aussi de conventions cadres.

Axe n° 3 : l'adaptation des outils de formation

La Formation Ouverte A Distance (FOAD) paraît au CESR une bonne solution à la dispersion géographique des candidats pour certains cursus. Toutefois, la généralisation de la formation à distance nécessite des moyens importants pour la numérisation des supports de cours, pour l'équipement informatique et la connexion haut débit des stagiaires.

L'avis du CESR consacré à « La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi »² évoque cette problématique : « La formation ouverte à distance implique la mise en place de relais territoriaux pour que les outils informatiques ne soient pas facteurs d'exclusion ».

Avec la FOAD, bien des salariés se forment sur leur lieu de travail, et restent ainsi disponibles en regard de leur emploi dans l'entreprise. Il s'agit à ce titre de bien différencier le temps de formation et le temps de travail.

L'action n° 6 prévoit un renforcement de la qualité de la formation professionnelle, par notamment la création d'un pôle régional pour l'innovation dans les métiers de la formation. Pour le CESR, la qualité passe effectivement par l'adaptation des formations aux réalités professionnelles et, pour ce faire, les formateurs devraient être sur le terrain pour lequel ils préparent des acteurs, et occasionnellement prendre part à son activité.

En effet, la formation professionnelle, pour être reconnue et efficace, doit délivrer des techniques et des savoir-faire actualisés. En ce sens, l'accroissement des échanges entre les acteurs de l'AIO (Accueil, Information et Orientation) et le terrain professionnel contribuerait à valoriser et à mieux faire connaître les métiers.

Axe n° 4 : le développement de la VAE

Concernant la VAE, le CESR partage le concept répandu de « formation tout au long de la vie », mais considère que la reconnaissance du parcours professionnel doit s'accompagner d'efforts en direction de la formation initiale. La VAE³ ne peut être utilisée pour compenser les manques de la formation initiale. L'important reste de développer des passerelles et de simplifier les trajectoires de formation.

Axe n° 5 : la structuration et l'animation du réseau

Dans la pléthore de lieux relevant de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation, le CESR approuve la volonté du PRDF d'identifier les acteurs puis de structurer le réseau par un « cadre régional » et une charte. Il émet quelques propositions :

- les CIO et SIO de l'Éducation nationale devraient être considérés comme des structures de l'AIO, afin de rapprocher davantage formation initiale, formation professionnelle, formation continue et mutualiser les forces. Les conseillers d'orientation accueillent des adultes dans les CIO et SIO, donc il serait souhaitable que les structures d'Accueil, d'Orientation, et d'Information de l'Éducation nationale entrent dans la charte prévue dans le PRDF,
- s'il est nécessaire que les lieux de l'AIO soient ouverts à tous, il est important qu'une des exigences de la charte stipule que des ateliers ou activités, adaptés à des publics particuliers, soient organisés.

² Avis présenté par Joseph BATTAULT, membre de la Commission n° 5 « Education, Formation, Recherche et insertion professionnelle » le 24 octobre 2003.

³ Avis « La validation des acquis de l'expérience », présenté par Marie-Christine LACROIX, au nom de la commission n° 5 « Education, Formation, Recherche et Insertion Professionnelle » le 25 juin 2002.

La diversité des profils implique en effet des accueils et prises en charge spécifiques. Regrouper les demandes similaires et mettre en œuvre des activités, peut permettre de renforcer les motivations, de faire naître des solidarités,

- des lieux de l'AIO, bien que généralistes et ouverts à tous, devraient développer une spécialité, liée au bassin d'emploi pour devenir des « pôles ressources » en certains domaines de connaissance,
- des professionnels peuvent être associés à chaque lieu d'AIO pour présenter concrètement les métiers,
- les acteurs de l'AIO doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue actualisée.

En outre, la réflexion et l'étude de l'existant sont des démarches raisonnables en matière d'AIO, mais le CESR attire l'attention sur le fait que la prospective ne doit pas se substituer à l'action. En d'autres termes, il serait dommage que la phase d'étude et d'écoute ne soit pas suivie de mises en œuvre concrètes : par exemple, sensibilisation des demandeurs d'emploi ou d'autres publics, constitution de « pôles ressources », intervention de professionnels dans les structures.

Axe n° 6 : la programmation de la formation professionnelle initiale

Pour favoriser la cohérence des voies de formation, le CESR propose la constitution de « pôles de compétences » afin de remédier à la concurrence improductive des cursus et favoriser la qualité des formations. Cela nécessite une politique d'accueil et d'aide à la mobilité, afin que les formations soient accessibles à tous.

Certaines filières de formation professionnelle opèrent des recrutements sur plusieurs départements, et regroupent les demandes de formation professionnelle d'un même secteur. En d'autres termes, il serait judicieux de favoriser les coordinations interrégionales.

A ce sujet, l'exemple allemand peut être instructif : la création de pôles, pour la formation théorique des apprentis, permet la concentration des compétences et des moyens. Les stages peuvent ensuite avoir lieu près du domicile. Cette méthode évite la dispersion des moyens induite par la concurrence entre des cursus équivalents sur le même territoire.

Concernant le schéma régional des formations du secteur sanitaire, les « contrat infirmier en Bourgogne » et « contrat sage-femme en Bourgogne » peuvent être un moyen de remédier au manque de professionnels soignants en Bourgogne. Néanmoins, l'attractivité du territoire pour ces personnels passe aussi par de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés.

Le CESR appelle de ses vœux des projets et actions en direction des 10 à 15 % de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et pour lesquels les acteurs des missions locales peinent à trouver des perspectives. Il est essentiel d'évaluer les dispositifs existants, de les faire évoluer, de les renforcer pour améliorer les propositions qui peuvent être faites aux jeunes.

Axe n° 7 : la formation des demandeurs d'emploi

Le CESR attire l'attention sur le rôle de l'État en matière de coordination et de moyens apportés à la formation professionnelle initiale et continue. Dans le PRDF, l'accès à la formation professionnelle est offert à tous les Bourguignons, dès lors qu'elle répond à un projet validé. Or, les ANPE ont en charge l'approbation des projets, mais il semble qu'elles aient des difficultés à suivre et orienter tous les

demandeurs d'emploi. Le CESR serait plutôt favorable à une auto évaluation, qui consisterait à donner à la personne les moyens d'examiner la pertinence de son projet.

A ce titre, les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre par l'Etat pour assumer ses responsabilités vis-à-vis des demandeurs d'emploi. Le mouvement de décentralisation doit éviter la coupure entre les politiques de formation professionnelle conduites par l'Etat et celles menées au niveau régional ou dans les territoires infra-régionaux. Il est d'ailleurs dommage qu'aucune coordination ne soit prévue entre les financeurs de la formation professionnelle.

Le CESR approuve les actions prévues dans l'axe n° 7 « la formation des demandeurs d'emploi ». Il regrette néanmoins qu'aucune action d'urgence n'ait été inscrite suite à la réforme de l'assurance chômage qui a précipité un grand nombre de demandeurs d'emploi dans des situations de précarité. L'absence de revenus provoque une situation de survie, peu compatible avec la recherche d'emploi ou de formation nécessitant disponibilité matérielle et intellectuelle. Un fonds d'urgence aiderait les plus démunis à se consacrer à la recherche d'emploi et à la formation qui y mène.

Le CESR apprécie enfin que les préconisations émises dans son avis consacré à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi⁴ soient intégrées dans le PRDF et compte poursuivre ses travaux pour nourrir les prochains documents d'orientation et de programmation.

Axe n° 8 : la formation continue des actifs occupés

Outre les moyennes et petites entreprises qui emploient en majorité les travailleurs de Bourgogne, il ne faut pas oublier le secteur associatif, et notamment les structures de l'économie solidaire, dans lequel se sont impliqués de jeunes actifs par le biais du dispositif « emploi jeune ».

Selon le CESR, le tutorat en entreprise et en association est une solution pour rapprocher les jeunes des métiers et les guider vers des débouchés porteurs. En ce sens, l'aide aux contrats de formation en alternance peut permettre une bonne réinsertion et une rémunération aux personnes éloignées de l'emploi.

Dans l'accès des salariés à la formation professionnelle, de grandes inégalités demeurent, selon le genre⁵ ou l'âge de la personne. Aussi est-il primordial de garantir une égalité des chances et favoriser l'accès à la formation.

IV. Pilotage - suivi - évaluation

Le CESR apprécie que le PRDF, en plus d'être présenté comme un guide pour les acteurs de la formation professionnelle initiale et continue, ait été édifié à partir des remarques et préconisations des partenaires concernés en Bourgogne. Il est donc opposable à tous les acteurs. Le CESR s'interroge sur les conditions de respect de tous ces principes.

S'agissant du suivi, le CESR souhaite que le Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) soit une instance d'échange et de consultation et ne se limite pas à une instance formelle.

⁴ Avis du CESR « La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi » présenté par Joseph Battault, membre de la Commission 5 « Education, Formation, Recherche, Insertion Professionnelle » le 24 octobre 2003.

⁵ Avis du CESR « Femmes, Formation, Emploi », présenté par Dominique Gallet, membre de la Commission 5 « Education, Formation, Recherche, Insertion Professionnelle » le 25 juin 2002.

Le CCREFP pourrait, avec une composition identique, jouer le rôle d'un comité de pilotage, organiser des rencontres de coordination et assurer un suivi budgétaire des différents acteurs. A ce titre, il pourrait impulser et suivre les mises en œuvre.

Le CESR entend jouer son rôle de suivi et de conseil, par des avis fournis à chaque fois que nécessaire. Il participera aux travaux d'anticipation et de prospective.

Il souhaite donc être consulté sur les différentes phases opérationnelles et financières du PRDF et sur les éventuelles évolutions stratégiques. Il demande également à participer aux différentes instances de suivi qui vont être mises en place.

L'évaluation nécessite des moyens importants pour être efficace. Les acteurs de l'AIO, les organismes de formation, l'ANPE auront-ils le temps et les budgets pour coordonner des enquêtes ? Celles-ci porteront-elles sur des critères comparables ? L'analyse des chiffres et des indicateurs requerra certainement l'intervention d'acteurs autonomes et donc des financements supplémentaires.

Le CESR cite à ce sujet son avis consacré à « La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi »⁶ : « L'évaluation reste toujours un exercice éminemment politique. Mais un travail de détermination de critères cohérents et communs aux différents financeurs et prescripteurs de la formation est nécessaire. De même, le partage et l'analyse des évaluations permettront de faire progresser la qualité. Il sera nécessaire d'affecter à cette mission des moyens institutionnels et humains ».

* * * * *

Le CESR apprécie la qualité du document et le travail d'écoute et de synthèse réalisé lors de sa rédaction. Il regrette néanmoins que le Plan ne s'attache pas davantage aux spécificités régionales et ne délimite pas des actions liées aux bassins d'emploi et aux filières.

Le CESR soutient les orientations stratégiques présentées dans le PRDF qui s'articulent autour de trois idées force :

- conjuguer la demande économique et sociale,
- développer qualitativement le réseau régional d'accueil,
- rechercher la cohérence dans les voies de formation.

Le PRDF ne s'arrête pas là : il a besoin d'être décliné en actions concrètes ; sur ce point, le CESR sera vigilant et jouera tout son rôle.

AVIS ADOPTE PAR 64 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS

⁶ Avis présenté par Joseph BATTAULT, Membre de la Commission n° 5 «Education, formation, recherche et insertion professionnelle » le 24 octobre 2003.

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Jean-Louis BILLET
au titre de Force Ouvrière**

« Je souhaiterais apporter une précision concernant l'axe 7 « la formation des demandeurs d'emploi » évoqué dans le projet d'avis du CESR.

L'avis préconise une meilleure coordination entre les financeurs. Je tiens à préciser, puisque cet organisme n'est pas cité dans le texte soumis au CESR, que l'Assédict Bourgogne/Franche-Comté va consacrer pour 2004 plus de 13 millions d'euros à la formation des demandeurs d'emploi. Pour les seuls frais de transport et d'hébergement des stagiaires bourguignons, c'est une somme de 490 000 euros qui a été dépensée pour les sept premiers mois de l'année ».



Intervention de Philippe DORVILLE au titre de la FSU

Bourgogne : projet de PRDF du 29 juin 2004 : à revoir profondément

« L'introduction de ce projet de PRDF s'appuie sur les conclusions du Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000, conclusions qui nient le rôle des services publics en général. Il se situe donc dans un contexte de régression, voire de « renoncement » concernant l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture, dans le contexte d'une « décentralisation » imposée en force.

Ce projet comporte un large volet sur l'apprentissage qui est présenté comme un remède efficace et qui permettrait l'accès rapide à un emploi. **C'est une contre-vérité**, surtout à moyen terme. Depuis près de quinze années, l'apprentissage et les formations en alternance ont eu les faveurs des Gouvernements successifs et des Régions. Des moyens importants ont été mis à disposition au détriment du service public. **Le constat est édifiant** : le chômage des jeunes est passé de 15 % à 22 % et de 25 % à 55 % dans les zones sensibles. Toutes les études sociologiques le montrent, l'apprentissage, parce qu'il nécessite la signature d'un contrat de travail entre un jeune et un employeur, **est particulièrement discriminatoire** : certaines populations issues de l'immigration et des zones sensibles y sont sous-représentées. **De plus, l'apprentissage n'assure pas, notamment pour les plus bas niveaux de qualification, une formation générale et professionnelle** permettant des poursuites d'études et des reconversions éventuelles. De nombreux contrats d'apprentissage ne vont pas à leur terme. A la vue de certaines réalités très concrètes, on peut douter que l'apprentissage soit un facteur d'égalité des chances pour la jeunesse.

Actuellement la demande de formation dans le service public est en augmentation, les besoins en qualifications sont importants (Ils sont liés aux départs massifs à la retraite). Nous constatons la volonté délibérée de planifier la réduction de l'offre de formation dans le service public d'enseignement. S'agit-il de transférer vers l'apprentissage les jeunes qui ne trouveraient pas de place dans l'enseignement professionnel ?

Par ailleurs, l'Education Nationale participe à la formation professionnelle continue à travers les GRETA. Ces organismes ont su s'adapter et ils remplissent pleinement leurs missions de service public au profit des demandeurs d'emploi et des salariés d'entreprise. Le professionnalisme de ces acteurs est reconnu par le monde socio-économique, mais on ne trouve pas la place qu'ils méritent dans ce PRDF.

Et en ce qui concerne la formation pour adultes, les CFPPA, dépendant du Ministère de l'Agriculture, jouent un rôle important dans la mise en place de formations innovantes (par exemple dans le traitement des déchets), comme dans l'accueil et la formation des publics en situation précaire. Leur rôle, on le voit, est très important pour l'élévation des niveaux de qualifications et pourtant les CFPPA de Bourgogne sont en grande difficulté par manque de financement.

Un autre aspect à souligner est le démantèlement actuel de l'AFPA - organisme public de formation professionnelle continue - qui perdrait 615 emplois au niveau national, verrait la suppression de nombre de ses formations qualifiantes pendant que les 2 / 3 de ses crédits d'Etat seraient transférés aux régions

A partir de ces remarques, la FSU, première organisation syndicale de la fonction publique d'Etat, estime que le PRDF devrait suivre d'autres orientations :

Le contexte conduit en premier lieu à affirmer un droit nouveau, collectif, à une formation tout au long de la vie fondée sur l'acquisition de qualifications et de diplômes reconnus et synonymes de promotion pour tous les salariés.

Pour cela, il faut :

- développer les formations professionnelles initiales temps plein dans tous les établissements de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture au lieu de continuer à les supprimer pour les transférer vers l'apprentissage.
- améliorer la qualité de l'apprentissage quand il existe : une charte de l'apprentissage doit garantir la qualité de la formation aussi bien dans ses aspects généraux que professionnels (en particulier sur les notions théoriques, les conditions de travail et le suivi médical des jeunes).
- orienter les formations continues vers de vrais diplômes reconnus assurant une promotion professionnelle à tous en cumulant formation et validation des acquis de l'expérience.
- mettre en place, en coordonnant toutes les structures d'accueil, d'orientation et de formation, un grand service public de formation tout au long de la vie, totalement articulé avec le service public d'Education Nationale et l'enseignement agricole public.
- augmenter les crédits de fonctionnement spécifiques pour aider les dispositifs innovants, coûteux et mal financés (comme par exemple les dispositifs de formation individualisée, de formation ouverte et à distance, etc...).
- assurer la gratuité des formations pour les sans emploi et ceux qui sont privés de ressources.
- dégager du temps pour les actifs avec, sous des formes diverses, le maintien des ressources (Bourses, congés formations, etc...).

La lecture du projet actuel montre qu'on est loin de ces principes de base.

La FSU demande la réouverture des négociations. Le processus engagé par la précédente majorité régionale ne peut pas servir de base au texte définitif.

C'est pourquoi la FSU votera contre le projet d'avis du CESR ».



**Intervention de Dominique ALLET
au titre de la COT**

« Le projet de Plan régional de développement des formations qui nous est soumis via cet avis, devrait être un document important, structurant la politique régionale de formation professionnelle et l'organisation de celle-ci au bénéfice des jeunes et des adultes bourguignons pour les années à venir.

S'inscrivant fortement dans le cadre européen, il veut impulser une politique ambitieuse de formation professionnelle, en cohérence avec les interventions régionales en faveur de l'emploi et de l'économie. Le conseil régional a fait le choix d'un document pour trois ans, présentant des constats, un diagnostic, une démarche et un engagement mais sans programmation précise.

Ce document s'appuie sur un travail de connaissance et d'analyse très intéressant, des objectifs et axes de travail que nous pouvons partager. Par contre, des interrogations demeurent sur leurs déclinaisons concrètes, les orientations et axes d'intervention sont suffisamment larges et les actions suffisamment imprécises pour ne pas permettre de mesurer dans quel sens iront réellement les réalisations. Nous sommes donc en attente de mesures concrètes nous permettant d'évaluer réellement la qualité du projet qui nous est soumis.

Un seul exemple : des réorganisations, notamment de l'appareil de formation, sont annoncées : si c'est pour faire mieux, c'est-à-dire répondre aux besoins de plus de Bourguignons, quel que soit leur lieu d'habitation, avec des formations suffisamment solides pour leur permettre d'accéder à de réelles qualifications tout au long de la vie puis à un emploi de qualité : d'accord □ mais si c'est uniquement par souci d'économie budgétaire ou par soumission à d'autres intérêts que ceux des populations, alors il y a danger □

Pour la CGT, le dispositif doit être transparent, simple, modulable. C'est donc un service public d'éducation et de formation tout au long de la vie qui doit être développé et qui aura pour rôle d'assurer :

- l'accès réel à la formation et à la qualification pour tous les jeunes et pour tous les salariés, avec ou sans emploi,
- l'égalité d'accès à la formation en tout point du territoire régional,
- la continuité et la cohérence entre formation initiale et continue,
- l'articulation et la complémentarité entre la dimension nationale ou interrégionale et les territoires locaux,
- l'organisation et le suivi des parcours individuels,

- l'organisation d'une offre de formation de proximité, qui sera aussi un élément structurant du territoire.

Pour nous, les formations proposées doivent aussi s'inscrire en appui d'un projet régional plus vaste de développement, notamment de développement économique qui, pour nous, passe par un développement industriel diversifié.

Il est affirmé la volonté de centrer la formation sur l'emploi pour favoriser l'accès à celui-ci, adapter les qualifications, renforcer les liens entre dispositifs de formation et entreprises. Dans ce cadre, manque la dimension des responsabilités des entreprises : si l'offre de formation régionale répond à leurs besoins, à leurs choix et à leurs priorités, une contrepartie s'impose en terme d'obligations vis-à-vis des populations et des territoires. Ceci reste à travailler □

Des ambitions sont affichées, quelles seront maintenant les mises en œuvre ?

Le projet d'avis qui nous est soumis relève les limites que je viens d'évoquer, il ne donne pas un chèque en blanc, le groupe CGT votera donc pour son adoption ».